

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION EAU ASSAINISSEMENT

Date : 27/01/2021

Lieu : Salle Multi Activités Arlanc

Heure début : 15 H00

Heure fin : 17 H30

### PRESENTS :

### EXCUSES :

CAMPEAUX Eric  
CHANTELAUZE Alain  
CHAZOT Guy  
CROS Jean-Claude  
DIBON Marc  
DOUARRE Patrice  
DUBOURGNOUX Eric  
FAURE Alain  
FORCE Jacques  
GALLAND Jean- Pierre  
GARRIER Maurice  
GUENOLE Christian  
HAUTEVILLE Cyril  
HAUVILLE Véronique  
LANDREAT Christiane  
NUMES Marie-Laure  
PLANAT Gilles  
POURRAT Martine  
RAGONNET Claudine  
SAVINEL Jean  
FORESTIER Daniel  
MENAGER Marc  
PRUNIER Valérie

DAILHOUX Eric  
ALLEGRE-CARTIER Stéphanie

### Intervenants :

Mr SAUVADE Bernard VP Conseil Dép  
Mr GONZALEZ César  
Mr ANDRAUD Loïc

## Ordre du jour :

- Projet de statuts du futur syndicat départemental de l'eau,
- Echanges et interrogations des participants sur la prise de compétence eau et assainissement par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.

Introduction de la réunion par M. Jean Savinel, président de la commission « eau et assainissement » de la CC ALF:

« Le VP du Puy-de-Dôme, M. Bernard Sauvade, son directeur, M. César Gonzalez et son chef de service Loïc Andraud ont répondu à l'invitation de la commission afin de présenter le projet d'un syndicat d'eau aux élus de la commission. Ces derniers pourront ainsi débattre du projet. »

Bernard Sauvade :

« L'objectif de notre présence est d'expliquer ce projet. La création d'un syndicat départemental de l'eau revient régulièrement sur la table du Département depuis 20 ans.

En effet, Certains syndicats distributeurs d'eau ont relancé le Président du Département, soit oralement soit par courrier pour remettre ce projet à l'ordre du jour. Il s'agit notamment des syndicats des Combrailles et de la plaine de Riom. Ce sont des gens qui ne sont pas forcément demandeurs d'eau mais qui constatent que des syndicats se sont créés dans d'autre département, notamment dans l'Allier.

M. Sauvade insiste sur le fait qu'il n'est aucunement question de remplacer les syndicats existants.

IL reste beaucoup de commune indépendante en sus des 21 syndicats actuels compétents en matière d'eau potable. C'est pourquoi nous avons aujourd'hui ce dialogue avec la CC ALF qui peut représenter les communes isolées de son territoire.

Sur le territoire du Département du Puy-de-Dôme, il y a 125 communes indépendantes. C'est une difficulté de travailler avec autant de structures.

C'est le constat d'une ressource en baisse, même sur le Sancy qui motive la démarche. Certains endroits du Livradois-Forez ont aussi fait l'objet de pénurie d'eau.

En 2003, la Ville de Thiers fût à la limite de la rupture. Il fût aussi réalisé de l'acheminement d'eau par camion à partir du Val d'allier pour certains syndicats du Livradois.

Ce n'est pas dis que cette situation ne se reproduise pas.

Une pollution ponctuelle peut aussi rendre une partie de la ressource inutilisable.

C'est pourquoi, une première réunion a eu lieu en novembre 2019 en présence de tous les syndicats du Département.

Un syndicat départemental de l'eau existe depuis 30 ans dans l'allier. Son organisation a servi de base de travail pour la rédaction des statuts qui vous sont présentés.

Le Département du Puy-de-Dôme a aussi pris attache avec des départements de la région Bretagne où la présence de syndicats d'eau est importante.

Le Puy de-Dôme à la chance d'avoir une ressource abondante qui traverse son territoire : la rivière Allier.

Actuellement le Département du Puy-de-Dôme porte l'élaboration du schéma départemental d'alimentation en eau potable. Ce schéma établi un état des lieux et permet de définir des priorités pour réaliser l'interconnexions des réseaux. Il devrait être terminé fin 2021.

Nous souhaitons lancer ce projet de syndicat, sans attendre les prochaines élections car la procédure de création est longue ; En effet, il faut :

1 – une délibération du conseil départemental

2 – une délibération des différents syndicats

3 – Une prise d'arrêté de la part de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

M. Sauvade souhaite présenter le projet de statuts aux adhérents potentiels avant de présenter le projet de statut au conseil départemental.

Une réunion du Département, en webconférence est prévue le 2 février 2021, en présence du Préfet. Celui-ci est partie prenante car il s'inquiète des pénuries d'eau sur le territoire du département.

Le 5 février, une rencontre est programmée avec 5 syndicats ayant la délégation de la compétence eau (Bas Livradois, la Faye, le Fossat, ?, ?.) »

M. Daniel Forestier :

« Le Département travaille sur l'interconnexion, la distribution fera l'objet d'un travail de la CC ALF en prévision de l'échéance de 2026. »

Présentation des chiffres clés du territoire de la CC ALF par M. Loic Andraud :

- Massifs granitiques qui réagissent fortement à la pluviométrie,
- Atomisation de la maîtrise d'ouvrage,
- 8 syndicats, 31 communes indépendante,
- 15 seulement ont réalisé un schéma directeur d'eau potable, le schéma est important pour la connaissance du patrimoine et constitue un préalable pour la réalisation de travaux subventionnés par le Département et l'AELB63. Ces schémas directeurs ont une durée de vie de 10 ans.
- Caractéristiques des syndicats du territoire : tailles petite ou moyenne, nombreux captages et réservoirs caractéristique des secteurs ruraux.

M. César Gonzalez :

« Les syndicats inclus dans le périmètre de la CC ALF doivent disparaître en 2026, ce qui n'est pas le cas des syndicats à cheval sur différentes EPCI »

Les problématiques qui motivent ce projet :

- Le poids de l'agriculture sur le réseau AEP en dehors des problématiques d'irrigation,
- La problématique du foncier, complexité des procédures à mettre en place, concernant les périmètres de protection des captages. Procédure complexe de l'ARS pour la mise en œuvre de recherche de ressource d'eau,
- Une Ingénierie qui n'est pas disponible pour des structures de petite taille,
- Un besoin de connaissance du patrimoine,
- Problématique de la défense incendie.

A partir du printemps 2020, 4 structures ont été contactées par le Département 63 (sur conseil de l'AELB) pour travailler sur les statuts, le Département des côtes d'Armor, Département de la Manche, Département d'Ille-et-Vilaine et de l'Allier.

La structuration et la réorganisation des maîtrises d'ouvrages sur ces départements a conduit à une réduction du nombre des collectivités distributrices. Ce nombre est compris entre 16 U pour le département de l'Allier et 37 U pour le département des côtes d'Armor

En comparaison, le Pays de Dôme est composé de 141 structures compétentes.

En moyenne le patrimoine relevant de l'inconnexion représente une valeur de 100 millions d'euros.

Dans l'allier, le Département a choisi de garder une prépondérance dans la représentativité du syndicat. Cela n'a pas été le cas pour les départements des côtes d'Armor et l'Ille-et-Vilaine

Les modèles économiques choisis sont, pour le syndicat départemental des côtes d'Armor, une redevance par abonné d'un montant de 12 €.

Pour les syndicats départementaux de l'Ille-et-Vilaine et de Allier, c'est un surcoût en centimes par m<sup>3</sup> d'eau vendu. Respectivement 7 et 11 centimes par m<sup>3</sup>.

Le modèle économique conditionne la représentativité au sein du syndicats soit :

Par rapport aux nombres d'abonné pour le syndicat départemental des côtes d'Armor,

Par rapport au nombre de m<sup>3</sup>, pour les syndicats départementaux de l'Ille et vilaine et de Allier

Choix de la structure : C'est la formule d'un syndicat mixte ouvert qui est préférée dans l'objectif de mettre en place une solidarité territoriale et pour l'effet de mutualisation qui est important.

La formule du syndicat mixte, permet de ne pas avoir de compétences imposées mais d'obtenir des compétences définies en fonction des attentes de ses adhérents.

La formule d'un syndicat mixte ouvert permet aussi que le syndicat puisse travailler pour des structures non adhérentes en respectant les règles de la commande publique. Ces structures peuvent ainsi bénéficier des missions optionnelles en ne payant que le service qu'elle souhaite. Cela permet donc une extraterritorialité et de travailler avec les communes qui sont aujourd'hui isolées.

L'adhésion au syndicat permet de bénéficier des missions optionnelle par simple convention et de s'exonérer des règles de la commande publique.

Les missions : Elles correspondent à une double démarche de compétences obligatoires et de missions optionnelles

Il est constaté une Forte disparité sur les prix de l'eau. C'est pourquoi, il est souhaité que le syndicat puisse être un lieu, qui permette d'harmoniser le mode de calcul de ces prix, entre les structures qui auront demain à échanger de l'eau. L'objectif n'est pas d'harmoniser les prix qui peuvent être, par exemple, différents entre un territoire qui traite l'arsenic et l'autre pas.

Le syndicat départemental reprendra à son compte la conduite du schéma départemental de l'eau.

Modèle économique – projection théorique :

300 000 € d'investissement en 2021 qui correspondent au travail sur le schéma départemental de l'eau, Monté en charge progressive des investissements pour arriver à un montant de 10 millions par an à compter de 2027.

Ce montant est à mettre en perspective avec la valeur patrimoniale d'un réseau d'interconnexion qui est estimé à 100 millions d'euros à l'échelle du département. La réalisation de ce schéma d'interconnexion nécessitera probablement la durée de deux mandats municipaux pour être mis en œuvre.

Le financement repose sur de l'endettement, des subventions et de l'autofinancement.

L'autofinancement représente une sur côte de 13 centimes /m<sup>3</sup> pour pouvoir obtenir et maintenir un budget de 10 millions par an.

Un modèle économique mixte, basé à la fois sur le nombre d'abonnés et le volume consommé à la préférence du Département.

En effet, il est à noter qu'une tarification exclusivement au volume, épargnerait les résidences secondaires. Le système mixte donnerait un tarif de 9,13 euros par abonnée / an + 6 centimes d'€ par m<sup>3</sup> en 2029.

Gouvernance :

Aujourd'hui, Hypothèse de travail qui se situe sur le nombre d'abonnée. Recherche d'un certain équilibre et recherche d'une maîtrise du nombre de délégué. La seule EPCI qui à plus de 45 000 abonnés, c'est Clermont Auvergne Métropole (CAM). Mais pas beaucoup plus car sur les 22 communes qui la composent, elle gère l'eau en direct que pour 10 de ces communes. Les tranches peuvent évoluer, rien n'est figé, mais il faut rechercher une certaine équité.

Pour les EPCI qui n'ont pas la compétence à ce jour, il est possible de rejoindre le syndicat en ayant un délégué. Cela permettrait à ces EPCI d'être aidées et d'assurer une certaine forme de représentativité de ces EPCI au sein du syndicat.

Bernard Sauvade :

«La valeur du patrimoine d'interconnexion dans l'Allier est de 75 millions d'euros. Il s'est constitué sur 30 ans

Le département de l'allier ne regrette pas le modèle

L'objectif pour le syndicat du Puy-de-Dôme, est d'atteindre une valeur de patrimoine d'interconnexion de 100 millions d'euros. Si tous les syndicats n'adhèrent pas, cela fera moins de contribution mais il aura aussi moins d'interconnexion de réalisées.

A noter aussi que la métropole de Clermont-Ferrand présente un plus faible nombre d'abonné par rapport à sa population compte tenu de son habitat vertical important. Cependant, elle présente peu de résidence secondaire.

Le syndicat départemental n'ira pas faire de l'interconnexion à l'intérieur d'une structure adhérente. Son objectif est de réaliser de l'interconnexion entre les structures adhérentes. »

A l'issue de cette présentation, Le Président Mr FORESTIER demande aux membres s'ils ont des questions, il rappelle une spécificité sur territoire, c'est qu'il y a des syndicats, des communes mais aussi des (associations) ASA qui gèrent l'eau.

Mr FAURE Alain : Actuellement c'est les communes qui vont adhérer à ce syndicat et ensuite ALF, mais à chaque fois il y aura une facturation aux abonnés ?

Mr DUBOURGNOUX : Rappelle qu'il y a des syndicats sur le territoire qui vont continuer d'exister comme le Syndicat de la Faye qui couvre 2 com donc il peut être préservé. C'est avec ces structures qu'il faut travailler car ils ont de la matière grise (investissements, et des connaissances.)

Mr FORESTIER : on peut imaginer pour ces communes du territoire qui sont en régie de créer des syndicats, car on a beaucoup de communes qui gèrent directement.

Mr SAUVADE : indique qu'il ne faut rien changer au niveau des syndicats, mais que ALF s'occupera de cette zone blanche qui regroupe les communes.

Mr SAVINEL indique que ce syndicat prendra en charge les grosses artères, les petites artères sont déjà faites et sur certain secteur la vente d'eau existe déjà.

Est-ce que le Département envisage un service technique ?

Le syndicat fera le choix de s'occuper de l'investissement mais ils décideront de savoir qui gèrera l'exploitation.

Mr FORESTIER : si une commune seule adhère en rappelle de la question de MR FAURE.

Réponse de MR SAUVADE, ce ne sera pas possible, il faudra créer un syndicat qui regroupe ces communes, car autrement il y aurait trop de délégués, et au niveau des réunions plus il y a de personnes et plus se serait difficile d'atteindre le quorum.

Dans un 1<sup>er</sup> temps ce ne sera que les syndicats qui vendent de l'eau qui pourront adhérer, mais ALF aura une voix dans un 1<sup>er</sup> temps pour savoir ce qui se passe. Les communes seront obligées d'attendre 2026 pour adhérer.

Ces communes seules sont une particularité du département de Puy de Dôme.

Mr SAVINEL indique qu'il faudrait que la Communauté de communes prenne la compétence avant 2026.

Mr FORCE : pense que si les seules ressources sont L'Allier, ça risque d'être compliqué

Mr SAUVADE : pas de problème majeur avec le Lac de Naussac.

Mr DUBOURGNOUX : Les interconnexions ne vont pas remplacer les ressources, mais cela peut-être un palliatif.

Question à long terme, comment peut-on préserver l'eau là où elle se trouve et qu'elle ne s'évapore pas ? il faudrait s'occuper de l'eau que l'on a dans les nappes.

Mr SAUVADE : 1<sup>er</sup> point c'est l'eau potable, 2<sup>ème</sup> point sauvegarder les milieux aquatiques et le 3<sup>ème</sup> c'est les autres usages.

Mr SAUVADE pense que l'on ne peut plus trouver de points de ressources dans le Livradois Forez.

Mr DOUARRE : Président du Syndicat du Fossat, A l'heure actuelle ce syndicat ne rencontre pas de problème d'eau, quantité d'eau suffisante.

Mr SAUVADE : indique qu'il pourrait y avoir une interconnection avec un syndicat voisin.

Mr DUBOURGNOUX : c'est un peu compliqué entre les syndicats, les communes en régie, et la compétence qui va arriver à ALF qui va devenir un distributeur d'eau. Il faut essayer de comprendre qu'il faut un outil de solidarité. Le transfert n'étant pas fait c'est un peu compliqué.

Mr SAUVADE : effectivement le but rechercher c'est la solidarité.

Mr SAVINEL : pour revenir sur la partie financière, est ce qu'il y aura une cotisation d'entrée, NON et si on adhère plus tard est ce que l'on paiera plus. NON ce n'est pas prévu mais la ligne de conduite n'est pas fixée.

Le Schéma Directeur est pris en charge par le Département, le travail des techniciens également. Il ne faut pas trop de fonctionnement il faut se consacrer à l'investissement.

Mr FORCE : pourrait-on faire des interconnexions avec des Départements voisins ?

Mr SAUVADE c'est faisable et envisageable.

Mr FORESTIER et MR SAVINEL s'interroge sur le prix de l'eau, surtout qu'il y a une taxe sur la modernisation des réseaux ?

Mr SAUVADE : rappelle que l'Agence de l'eau donne des subventions pour les travaux d'interconnexions mais pas pour les réseaux eau potable.

Mme NUMES : Présidente du Syndicat Bas Livradois, indique qu'au niveau du Syndical ils n'ont pas suffisamment d'information, s'inquiète pour le prix de l'eau qui va devoir subir des augmentations. Elle s'interroge également sur la gestion est ce que celle-ci restera au syndicat ? Une fois que l'on a adhérer on ne pourra plus sortir de ce syndicat départemental de l'eau.

Mme NUMES informe que les syndicats d'eau du territoire vont se réunir.

Mr SAVINEL demande que le power point soit envoyé à tous les membres de la commission.

Mr TOURNIER demande si l'on doit transmettre l'invitation de la réunion en vision prévue le 02 Février à toutes les communes du Territoire. NON simplement 3 personnes max d'ALF et les syndicats d'eau peuvent participer à cette réunion, car c'est trop compliqué à gérer en visio.

En conclusion MR FORESTIER dit que tant que l'on n'a pas les compétences on doit attendre pour l'adhésion au syndicat départemental de l'eau. NON le Département nous propose d'intégrer la structure. MR FORESTIER indique que les syndicats d'eau prendront les décisions les concernant et que pour ALF on proposera au vote du Conseil Communautaire le projet des statuts.

Mr SAUVADE rappelle que le Département est en attente de la validation des statuts pour lancer la création de ce syndicat départemental.

Mme NUMES demande un peu plus de temps de réflexion.

Mr FORESTIER remercie Mr SAUVADE, Mr GONZALEZ et MR ANDRAUD d'être venu nous présenter le dossier, MR SAVINEL remercie également les services du Département d'avoir fait cette présentation et souhaite bon retour à tous les participants.

Fin de la réunion à 17h30